



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

**ARRÊTÉ N° 221 /SGAR/MAF DU 09 FEV 2017**

modifiant l'arrêté n° 656 du 14 mai 2012 modifié constatant la désignation des membres du conseil économique social environnemental régional (CESER) de La Réunion.

**LE PRÉFET DE LA RÉUNION**  
**Chevalier de la Légion d'honneur,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite.**

- VU l'article R4432-11 (partie réglementaire) du code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté n°656 du 14 mai 2012 modifié, constatant la désignation des membres du CESER de La Réunion ;
- VU la lettre du président du CESER du 13 janvier 2017, notifiant la vacance du siège occupé par M. Olivier DEJEAN, démissionnaire, représentant le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) de La Réunion au sein du collège des entreprises et activités professionnelles non salariées ;
- VU la lettre du MEDEF Réunion du 21 décembre 2016 désignant M. Didier FAUCHARD en remplacement de M. Olivier DEJEAN ;
- SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : M. Olivier DEJEAN est remplacé par M. Didier FAUCHARD ;

**ARTICLE 2** : le tableau figurant à l'article 1 de l'arrêté n°656 du 14 mai modifié est mis à jour comme suit :



NOMBRE DE SIÈGES  21	ENTREPRISES ET ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES NON SALARIÉES
1	<b>Yvès-Claude HOARAU</b> (chambre de commerce et d'industrie de La Réunion - CCIR)
1	<b>Didier FAUCHARD</b> (Mouvement des entreprises de France - MEDEF)
1	<b>Jérôme ISAUTIER</b> (Association pour le développement industriel de La Réunion - ADIR)
1	<b>Patrick GEIGLE</b> (par accord intervenu entre la Fédération bancaire française – FBF, la Caisse régionale de crédit agricole – CRCA et la Caisse d'épargne)
1	<b>Jean-Marie LE BOURVELLEC</b> (Fédération régionale du bâtiment et de travaux publics - FRBTP)
1	<b>Sylvie LE MAIRE</b> (Syndicat des fabricants de sucre - SFS)
1	<b>Dominique VIENNE</b> (Confédération générale des petites et moyennes entreprises - CGPME)
1	<b>Amaury DE LAVIGNE</b> (par accord intervenu entre la Fédération du commerce et de la distribution – FCD et le Syndicat de l'importation et du commerce de La Réunion (SICR))
1	<b>Hugues ATCHY</b> (en l'absence d'accord intervenu entre les organisations patronales représentant le secteur du transport)
1	<b>Judex GOPAL</b> (Chambre des métiers et de l'artisanat de La Réunion - CMAR)
1	<b>Théophile NARAYANIN</b> (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment - CAPEB)
1	<b>Jean-René ENILORAC</b> (en l'absence d'accord intervenu entre les organisations représentant le secteur de la pêche)
1	<b>Jean-Yves MINATCHY</b> (Chambre d'agriculture)
1	<b>Alex SAVRIAMA</b> (Centre départemental des Jeunes agriculteurs - CDJA)
1	<b>Gérard MOUTIEN</b> (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles - FDSEA)
1	<b>Joël SORRES</b> (Fédération régionale des coopératives agricoles - FCRA)
1	<b>Marcel BOLON</b> (Confédération générale des planteurs et éleveurs de La Réunion - CGPER)
1	<b>Philippe DOKI-THONON</b> (par accord intervenu entre l'Union des métiers et industries de l'hôtellerie – UMIH, l'union des hôteliers de La Réunion – UHR et le Syndicat professionnel des activités de loisirs - SYPRAL)
1	<b>Catherine FRECAUT</b> (par accord intervenu entre le syndicat national des agents de voyage de La Réunion – SNAV et le bureau des représentants des compagnies aériennes de La Réunion (BARR))
1	<b>Abdollah LALA</b> (en l'absence d'accord intervenu entre les conseils, les ordres et les chambres représentant les professions libérales)
1	<b>Bruno MILLOT</b> (Association réunionnaise des professionnels des technologies de l'information et de la communication – ARTIC, devenu DIGITAL RÉUNION)

**ARTICLE 3 :** les autres articles de l'arrêté n°656 du 14 mai 2012 modifié demeurent inchangés.

**ARTICLE 4 :** le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux présidents du conseil régional et du CESER de La Réunion.

LE PRÉFET

  
Dominique SORAIN